

## DASHBOARD AU 29.09.2023

| Classe d'actifs                  | Indice de référence                         | Nb de positions de l'indice de référence    | Actif du compartiment (EUR mn.) |
|----------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------|
| Actions                          | ECPI Global ESG Infrastructure (EUR) NR     | 100                                         | 268                             |
| Niveau de risque et de rendement | Performance YTD (1)                         | Perf. annualisée sur 3 ans (2)              |                                 |
| <div>1 2 3 4 5 6 7</div>         | <b>3,01 %</b><br>Indice de référence 2,97 % | <b>5,37 %</b><br>Indice de référence 5,45 % |                                 |

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

## DESCRIPTION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE :

L'indice ECPI Global ESG Infrastructure Equity sélectionne les 100 plus grosses capitalisations au niveau mondial les mieux placées pour saisir la croissance à long terme des infrastructures telles que les transports, les services sociaux, l'eau, les déchets, la communication et l'énergie. La Méthodologie de notation ESG ECPI est un processus normé, axé sur la performance environnementale, sociale et de gouvernance d'une entreprise. La notation ESG ECPI est une mesure synthétique de ces performances, basée sur un ensemble d'indicateurs définis par la Méthodologie de notation ESG ECPI. L'échelle de notation ECPI va de F (inéligible) à EEE, l'EEE étant le plus élevé.

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



## Performances cumulées au 29.09.2023 (en %)

|                       | YTD  | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
|-----------------------|------|--------|--------|--------|------|-------|-------|-------|-------|
| ● FONDS               | 3,01 | -2,51  | -3,87  | -1,49  | 5,05 | -2,27 | 17,24 | 1,72  | 26,16 |
| ● INDICE DE RÉFÉRENCE | 2,97 | -2,50  | -3,86  | -1,57  | 5,07 | -2,26 | 17,51 | 2,37  | 27,29 |

## Performances calendaires au 29.09.2023 (en %)

|                       | 2022   | 2021  | 2020  | 2019  | 2018  | 2017 | 2016  | 2015   | 2014  | 2013  |
|-----------------------|--------|-------|-------|-------|-------|------|-------|--------|-------|-------|
| ● FONDS               | -11,58 | 20,57 | -8,44 | 29,77 | -3,67 | 1,40 | 12,20 | -11,10 | 29,60 | 11,50 |
| ● INDICE DE RÉFÉRENCE | -11,57 | 20,77 | -8,07 | 30,16 | -3,40 | 1,80 | 13,10 | -10,50 | 30,30 | 12,30 |

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

02/2008-02/2016 : À la suite d'une opération sur titres le 05/02/2016, les performances indiquées correspondent à celles du compartiment « NMX®30 Infrastructure Global THEAM Easy UCITS ETF ». Le compartiment « BNP PARIBAS EASY NMX® 30 INFRASTRUCTURE GLOBAL » est géré conformément à une stratégie d'investissement, des processus et des frais absolument identiques.

02/2016-04/2020 : Au cours de cette période, l'indice de référence était le « NMX 30 Infrastructure Global (TR) » et la dénomination du Fonds était « NMX 30 Infrastructure Global ».



## POSITIONS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE : (en %)

## Principales positions

|                                                   |            |
|---------------------------------------------------|------------|
| CHARTER COMMUNICATIONS INC A                      | 1,27       |
| AKAMAI TECHNOLOGIES INC                           | 1,25       |
| OKTA INC CLASS A A                                | 1,24       |
| SKANSKA CLASS B B                                 | 1,19       |
| F5 INC                                            | 1,18       |
| ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y                 | 1,17       |
| CISCO SYSTEMS INC                                 | 1,14       |
| WSP GLOBAL INC                                    | 1,14       |
| COMCAST CORP CLASS A A                            | 1,14       |
| EAST JAPAN RAILWAY                                | 1,12       |
| <b>Nb de positions dans l'indice de référence</b> | <b>100</b> |

## par Pays (indice de référence)

|              |               |
|--------------|---------------|
| États-Unis   | 49,41         |
| France       | 8,98          |
| Espagne      | 7,01          |
| Japon        | 6,48          |
| Canada       | 5,92          |
| Australie    | 4,65          |
| Royaume-Uni  | 4,01          |
| Suède        | 2,27          |
| Italie       | 1,92          |
| Pays-Bas     | 1,89          |
| Autres       | 7,47          |
| <b>Total</b> | <b>100,00</b> |

## par Secteur (indice de référence) (%)

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Industrie                    | 32,88         |
| Services publics             | 18,11         |
| Services de communication    | 15,45         |
| Technologie de l'information | 14,63         |
| Immobilier                   | 13,38         |
| Santé                        | 4,69          |
| Matériaux                    | 0,86          |
| <b>Total</b>                 | <b>100,00</b> |

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 29.09.2023

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement. Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



## INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Score ESG de l'indice de réf.  
**54,01**

## CONTRIBUTION ESG

|                     | Contrib. environnementale (E) | Contrib. sociale (S) | Contrib. gouvernance (G) |
|---------------------|-------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Indice de Référence | 2,31                          | 1,35                 | 0,35                     |

## EMPREINTE CARBONE

|                     | T/Co2 par M€ par année |
|---------------------|------------------------|
| Indice de référence | 62,51                  |

## COUVERTURE DU PORTEFEUILLE

|                              | Couverture |
|------------------------------|------------|
| Couverture ESG               | 100,00 %   |
| Couverture empreinte carbone | 99,00 %    |

## Indice de référence ESG

Pour plus d'information sur la définition du benchmark ESG, veuillez-vous référer à la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus disponible à cette adresse : [www.bnpparibasam.com](http://www.bnpparibasam.com)

## Score ESG global

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même groupe de pairs sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). L'univers d'investissement est scindé par géographie et par secteur, ce qui permet de composer des groupes d'entreprises comparables, dit « groupe de pairs ». BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 1 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à une base neutre de 50 à laquelle s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation. (par ex : 50 +2 (E) -1 (S) +3 (G) = 54 ESG global score).

## Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

## Empreinte carbone

L'empreinte carbone du fonds correspond à la somme des émissions carbone émises par les entreprises, entrant dans la composition de l'indice, divisée par la valeur des entreprises et multipliée par le poids de chaque entreprise dans le l'indice répliqué par le fonds. Les émissions carbone sont la somme du scope 1 (émissions directes des installations des entreprises) et scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation énergétique des entreprises). Les données carbone utilisées proviennent de Trucost. L'empreinte est exprimée en tonnes de CO2 pour une année et par million d'euros investis. La valeur d'entreprise (Entreprise Value, EV) est la mesure de la valeur totale d'une société. Elle est calculée en additionnant sa capitalisation boursière et sa dette financière. Les fournisseurs d'indice peuvent être amenés à utiliser des sources de données différentes et leur méthodologie propriétaire ce qui peut aboutir à des empreintes carbone différentes.

## Couverture du portefeuille

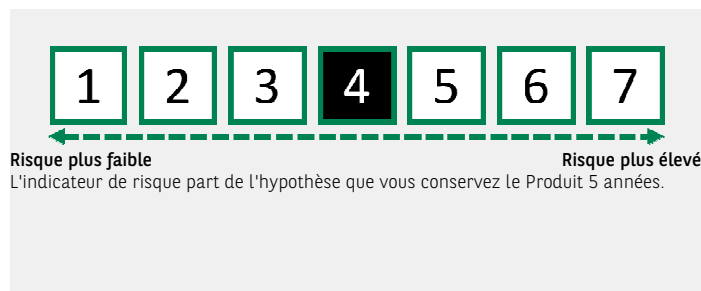
Au sein d'un indice répliqué par un fonds, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone définis selon la méthodologie interne de BNPP AM qui peut être inférieur au taux de couverture complet offert par le fournisseur d'indice.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>  
 Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

## Fonds

|                |       |
|----------------|-------|
| Volatilité     | 13,09 |
| Tracking Error | 0,08  |

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

**Attention au risque de change.** Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque opérationnel**: en cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion, de l'un de ses agents ou du dépositaire, les investisseurs pourraient subir diverses perturbations (retard de paiement, de livraison...).

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## DÉTAILS

## Commissions

|                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| Frais d'entrée max.             | 3,00% |
| Frais de sortie max. (01.10.23) | 3,00% |
| Commission de conversion max.   | 0,00% |
| Frais courants réels (31.12.22) | 0,30% |
| Commission de gestion max.      | 0,18% |

## Données de l'indice au 30.09.2023

|                |                                         |
|----------------|-----------------------------------------|
| Nom            | ECPI Global ESG Infrastructure (EUR) NR |
| Code Bloomberg | GALPHGIN                                |
| Code Reuters   | .GALPHGIN                               |

## Codes

|           |              |
|-----------|--------------|
| Code ISIN | LU1291109293 |
|-----------|--------------|

| Places de quotation | Code Bloomberg | Code Reuters |
|---------------------|----------------|--------------|
| iNAV                | INENG Index    | .INENG       |
| Euronext Paris      | XU61 GR Equity | EENG.PA      |
| Xetra               | XU61 GY        | XU61.DE      |
| Borsa Italiana      | EENG IM        | EENG.MI      |

## Chiffres clés

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| VL                               | 65,50  |
| Actif du compartiment (Euro mn.) | 267,83 |

## Caractéristiques

|                                    |                                                                         |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Forme juridique                    | Compartiment de SICAV BNP PARIBAS EASY de droit Luxembourgeois          |
| Durée d'investissement recommandée | 5                                                                       |
| Éligible au PEA                    | Non                                                                     |
| Indice de référence                | ECPI Global ESG Infrastructure (EUR) NR                                 |
| Domiciliation                      | Luxembourg                                                              |
| Date de lancement                  | 05.02.2016                                                              |
| Gérant(s)                          | Alexandre ZAMORA                                                        |
| Société de gestion                 | BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg                                 |
| Gérant délégué                     | BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France                                     |
| Dépositaire                        | BNP PARIBAS, Luxembourg Branch                                          |
| Devise de base                     | EUR                                                                     |
| Exécution/Type de cours            | VL + 2                                                                  |
| Catégorie AMF                      | 1 - Approche significativement engageante                               |
| Article SFDR                       | Article 8 – Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales |



## GLOSSAIRE

## Tracking Error

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

## Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : [www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs](http://www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs) /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien [www.bnpparibas-am.com/en/sustainability](http://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability)

## Index disclaimer

Le présent produit n'est pas sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par ECPI et ECPI ne porte aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, ni n'accepte aucune responsabilité, quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de tout document décrivant ce produit ou les résultats à obtenir de l'achat de ce produit, ou quant à l'opportunité d'investir dans des titres, des contrats à terme standardisés ou autres produits, ou dans ce produit en particulier. Avant d'investir dans un produit, veuillez lire attentivement et en détail le dernier prospectus. Les informations mentionnées dans le présent document ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de titres ou d'instruments financiers connexes. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. La performance présentée ne tient pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat de parts. Les commissions et frais ont un impact négatif sur la performance. Ces informations ne tiennent pas compte des objectifs d'investissement spécifiques ou futurs, de la situation financière ou fiscale ou des besoins particuliers d'un bénéficiaire spécifique.

